

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt et un, le 20 mai à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Foyer Georges Brassens à BEAUCOURT, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCIAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Jean Michel TALON, Dominique TRELA, Pierre VALLAT **membres titulaires**, Hubert REINICHE **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et messieurs Chantal BEQUILLARD, Anissa BRIKH, Daniel BOUR, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Vincent FREARD, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA GERARD, Nicolas PETERLINI, Cédric PERRIN, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Florence PFHURTER, Virginie REY, Anne-Catherine STEINER-BOBILLIER, Françoise THOMAS, Jérôme TOURNU, et Bernard VIATTE.

Avaient donné pouvoir : Daniel BOUR à Lounès ABDOUN SONTOT, Emmanuelle PALMA GERARD à Fatima KHELIFI, Françoise THOMAS à Frédéric ROUSSE, Virginie REY à Thomas BIETRY, Jean-Louis HOTTLET à Hubert REINICHE, Cédric PERRIN à Gilles COURGEY, Anaïs MONNIER à Gilles COURGEY.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 11 mai 2021	Le 20 mai 2021	En exercice	50
		Présents	26
		Votants	32

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Martine BENJAMAA est désignée.

2021-04-30 Aide ponctuelle au titre du Fonds Régional des Territoires-Volet entreprise SARL ELONA - Restaurant La pâte à pizza

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu la délibération du Conseil Régional en date des 25 et 26 juin 2020,

Vu la délibération 2020-04-27 du Conseil Communautaire en date du 25 juin 2020,

Vu la délibération 2020-06-07 du Conseil Communautaire en date du 15 octobre 2020,

Vu la délibération du Conseil Régional en date du 20 novembre 2020,

Vu la délibération 2020-08-20 du Conseil Communautaire en date du 17 décembre 2020.

Pour soutenir l'économie de proximité, le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté et la Communauté de communes du Sud Territoire se sont associés pour créer le Fonds Régional des

Territoires. Dans le cadre d'une délégation d'octroi des aides par la Région, les dossiers de demande de subvention des entreprises sont instruits par la Collectivité.

Les services de la Communauté de Communes du Sud Territoire ont été sollicités récemment par Madame BAU gérante de la SARL ELONA restaurant « la pâte à pizza » situé à Grandvillars pour l'attribution d'une subvention en investissement au titre du Fonds Régional des Territoires « volet entreprise ».

La gérante, Mme BAU, a le projet d'installer un distributeur automatique de pizzas de qualité. Les pizzas seront préparées « maison » comme celles de la « vente à emporter » et seront réchauffées dans le four à induction du distributeur qui comporte également une partie frigo pour la conservation des pizzas avant leur vente. La gérante souhaite être la première du secteur à le proposer notamment pour renflouer la perte de CA due à la crise sanitaire du Covid 19. Il est nécessaire à la pérennité de son entreprise de proximité.

Les dépenses éligibles en investissement dans le cadre du Fonds Régional des Territoires portent, entre autres, sur le matériel amortissable. Dans le projet présenté par Mme BAU, le montant des dépenses éligibles s'élève à 10 000,00 € HT.

Le restaurant « la pâte à pizza » peut bénéficier d'une aide à l'investissement au titre du Fonds Régional des Territoires « volet entreprise » de 10 000,00 € (soit 50 % des dépenses éligibles plafonné à 10 000 €) dont 8 000,00 € pour le compte de la Région et 2 000,00 € pour le compte de la Communauté de communes du Sud Territoire.

Cette aide est allouée sur la base du règlement UE n° 2020/972 de la commission européenne du 02 juillet 2020 modifiant le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

Elle est attribuée au prorata des dépenses réalisées sans aller au-delà du montant proposé et dans la limite des budgets alloués.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'approuver la proposition d'attribution d'une aide à l'investissement ponctuelle au titre du Fonds Régional des Territoires « volet entreprise » à la SARL ELONA, restaurant « la pâte à pizza » situé à GRANDVILLARS à hauteur de 10 000,00 € dont 8 000,00 € pour le compte de la Région et 2 000,00 € pour le compte de la Communauté de communes du Sud Territoire,**
- **D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

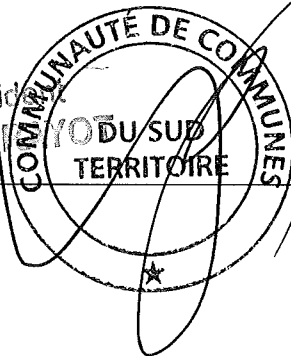
Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le

MERCREDI 02 JUIN 2021

Le Président,

Le Président
Notification



Le Président,

Le Président
Christian RAYOT

